

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 29 avril 2011
(convocation du 18 avril 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Neuf Avril Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme. LACUEY Conchita	M. DUBOS Gérard à M. BENOIT Jean-Jacques
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier	M. DUCASSOU Dominique à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 10h15
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 12h	M. EGRON Jean-François à M. LAGOFUN Gérard
M. GELLE Thierry à Mme. BONNEFOY Christine	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 11h10	M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h15
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à partir de 10h30	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles	M. REIFFERS Josy à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. SENE Malick à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DANJON Frédéric à M. ROSSIGNOL Clément	M. SIBE Maxime à M. SOLARI Joël
Mme DELATTRE Nathalie à Mme COLLET Brigitte à partir de 11h35	

LA SEANCE EST OUVERTE

Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "Estuaire de la Gironde et Milieux Associés (SAGE)" - Avis de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Estuaire se compose des éléments suivants :

- un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD),
- un règlement du PAGD,
- un atlas cartographique des zones humides concernées.

Après 3 années de débats et de procédure, le SAGE « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés » a été lancé en 2006 sur la base d'un espace de 3.800 km² recouvrant 185 Communes de Gironde et de Charente-Maritime. Le présent document constitue l'aboutissement de plus de 4 années de travail conduit par la Commission Locale de l'Eau. Il définit ainsi 9 enjeux prioritaires pour l'Estuaire et ses territoires, conséquents pour le devenir du territoire communautaire, et qui ont reçu la validation de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Aujourd'hui, il s'agit, avec l'ensemble des partenaires, de valider le « Plan d'Aménagement et de Gestion Durable » (PAGD) de l'Estuaire, ainsi que son règlement, avant constitution des « ZHIEP », Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier, puis des « ZSGE », Zones Stratégiques de Gestion de l'Eau.

Depuis 2009 en particulier, de multiples échanges ont eu lieu entre les communes, les partenaires, le SMIDDEST et l'Etat (DREAL) afin de parvenir à cette validation recherchée. A ce titre, un certain nombre d'éléments de clarification ont été apportés. Notamment, d'une part, il est bien noté que les « enveloppes territoriales » ne constituent pas l'ensemble exhaustif des zones humides du territoire de la Cub. D'autre part, l'existence des ZHIEP n'interdira pas tout projet urbain, mais en fixera les conditions de réalisation, en vue de satisfaire aux enjeux écologiques et environnementaux du plan, ce que précise le point R2 du règlement du PAGD.

Néanmoins, quelques réserves complémentaires peuvent être formulées.

- Concernant les futures ZHIEP, la CUB préconise de constituer une seule ZHIEP, à partir des 2 zones prévues en 10 - Jalle de Blanquefort et réserve de Bruges- et 11 - Marais de Parempuyre et Ludon - (carte associée au « Règlement » page 5).
- La Cub a, dès 2010, porté à la connaissance du SMIDDEST un certain nombre de secteurs cartographiés particuliers, qualifiés de type « r » pour ceux déjà urbanisés ou en voie de l'être, et de type « d » pour ceux posant question de coexistence entre la zone humide et son occupation en vignoble, remblais ou maïsiculture (cas des perturbations liées aux zones agricoles).
- Depuis 2009, les Communes ont adressé au SMIDDEST leurs observations en matière de zonage, suppression ou rajout, sur les points suivants :
 - 17 mars 2011, Saint Vincent de Paul : projet urbain Lartigue – Martin et zone viticole,
 - 9 mars 2011, Pessac,
 - 2 avril 2010, Le Taillan-Médoc,
 - 30 mars 2010 : Saint Louis de Montferrand : projet urbain de délocalisation du centre bourg avec achat foncier par la Cub,
 - 2009 : Parempuyre, Mérignac, Talence, Bègles, Bruges, Gradignan, Bouliac, Saint Médard en Jalles,

Les quatre communes de la Presqu'île d'Ambès (Ambarès et Lagrave, Ambès, Saint Louis de Montferrand et Saint Vincent de Paul) souhaitent un accompagnement régulier sur la thématique et les décisions de périmètres.

Ces remarques demandent encore, pour partie, une véritable attention et une précision plus grande dans la détermination des périmètres de zones humides (enveloppes territoriales), avant validation finale, puis définition des ZHIEP.

- Enfin, une précision technique peut être apportée dans le propos du projet PAGD, page 94, alinéa 8, relatif à « l'engagement de travaux sur le pluvial par la Cub », qui peut être remplacé par le propos suivant :

« La Cub, dans le cadre de sa nouvelle politique de l'eau, se préoccupe particulièrement des eaux pluviales, de leur impact sur les milieux récepteurs et des moyens à mettre en œuvre pour mieux protéger ces milieux. Outre un certain nombre d'ouvrages déjà réalisés pour traiter les eaux de temps de pluie (bassin Grenouillère, station Bastide...), elle s'est engagée dans un important programme d'investissement pour réduire cette pollution de temps de pluie. La gestion dynamique du réseau d'assainissement est l'action majeure dans ce domaine. Il s'agit de stocker dans les réseaux d'assainissement les eaux des petites pluies pour les envoyer en traitement sur la station d'épuration. La station Louis Fargue, actuellement en cours de rénovation, est dimensionnée pour pouvoir traiter ces volumes d'eau ».

Les communes d'Eysines, du Bouscat, de Lormont et de Villenave d'Ornon ont adressé une validation de principe des éléments du SAGE. La commune de Blanquefort a approuvé les éléments du SAGE par délibération du 28 mars 2011.

Après examen de l'ensemble de ces remarques, la validation du projet permettra une définition rapide des ZHIEP et de leurs programmes d'action à venir, afin de consolider notre action sur ces territoires particulièrement sensibles.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu l'article L212-6 du Code de l'Environnement qui prévoit notamment l'avis des collectivités territoriales et de leurs groupements sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

Vu les documents constitutifs du projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés » mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités territoriales,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE :

En tenant compte des remarques formulées ci-dessus, la validation du projet doit permettre de passer rapidement à l'étape de définition des périmètres ZHIEP et de leurs programmes d'action, sur des territoires communautaires écologiquement sensibles.

DECIDE :

Article 1 :

La Communauté Urbaine de Bordeaux émet un avis favorable au Projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Estuaire de la Gironde et Milieux Associés », sous réserve de la prise en compte de ces observations.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 29 avril 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 MAI 2011**

PUBLIÉ LE : 19 MAI 2011

M. JEAN-PIERRE TURON